

3. Enseignement et production pédagogique			20 points
<p>Il s'agit des activités pédagogiques de graduation, de post-graduation, de formations médicales continues et de productions pédagogiques validées par les institutions pédagogiques.</p>			
<p>a. Enseignement : Graduation Post-graduation</p>	<p>5 points 5 points</p>	<p>10 points</p>	
<p>b. Production pédagogique :</p>		<p>8 points</p>	
<p>- Enseignement pratique hospitalier : participation aux rapports de garde, planchage, colloque de service, revue de presse...</p>	<p>2 points</p>		
<p>- Ouvrages, manuels : auteur, co-auteur</p>	<p>2 points</p>		
<p>- Polycopiés : quinze(15) polycopiés au maximum, validés par le comité pédagogique régional de spécialité, distribués aux résidents, adressé au représentant des résidents, cachet de dépôt du comité pédagogique régional de spécialité</p>	<p>2 points</p>		
<p>- Production audio-visuelle : cassettes, films, DVD. Il pourra s'agir d'une iconographie, d'une démonstration, du film d'une intervention chirurgicale</p>	<p>1 point</p>		
<p>- Encadrement de mémoires d'internes</p>	<p>1 point</p>		
<p>c. Formation médicale continue : Enseignement postuniversitaire sous l'égide des institutions pédagogiques.</p>		<p>2 points</p>	
<p>B. ACTIVITES DE SANTE</p>		<p>5 points</p>	
<p>Rapport d'activités établi par le chef de service ou par le directeur de l'établissement si le candidat est chef de service.</p>			



C. ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET DE RECHERCHE	15 points	
<p>a. Communications orales ou affichée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu de présentation du travail : <ul style="list-style-type: none"> • Local • National : • International : - Type de communication : <ul style="list-style-type: none"> • Travail original : • Mise au point : • Cas clinique commenté • Revue de la littérature <p>Le candidat doit fournir le programme, l'attestation de communication et le texte de la communication ou l'abstract :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auteur : note totale, - Coauteur (second) : moitié de la note totale, - Autre : quart de la note totale <p>b. Publications :</p> <p>Au moins trois(3) publications : un point par publication.</p> <p>Dans une revue locale ou internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Auteur : note totale • Coauteur (second) : moitié de la note, • Autre : quart de la note totale. 	<p>$\frac{1}{4}$ point $\frac{1}{2}$ point $\frac{3}{4}$ point</p> <p>$\frac{3}{4}$ point $\frac{1}{2}$ point $\frac{1}{4}$ point $\frac{1}{4}$ point</p>	<p>12 points</p> <p>3 points</p>
D. QUALIFICATIONS ET BONIFICATIONS	10 points	
<ul style="list-style-type: none"> a. Major de promotion au concours de maître assistant b. Responsabilité pédagogique authentifiée par le chef de département c. Chefferie de service dans des zones exemptes de rang magistral d. Chefferie d'unité e. Formation qualifiante : technique nouvelle, formation en pédagogie, en bio-statistique ... f. Epreuve d'anglais 		<p>1point</p> <p>1 point</p> <p>2 points</p> <p>1 point 2 points</p> <p>3 points</p>

